

## **Compte rendu de la séance du 15 avril 2025**

Secrétaire(s) de la séance: Yvette DAL-PRA

### **Ordre du jour:**

- ◆ Budget Primitif Commune
- ◆ Budget Primitif Eau et Assainissement
- ◆ Vote des taxes
- ◆ Terrains des ânes
- ◆ Motion
- ◆ Extension du réseau d'adduction d'eau potable
- ◆ Travaux de l'église
- ◆ France Services
- ◆ Demande de subvention déneigement
- ◆ Questions diverses

### **Présents**

ALLIX Dominique, CHAZALON Jean, DAL-PRA Yvette, LEVEQUE Martine, VALENTIN Fabrice, VIAL Elise

### **Délibérations du conseil:**

#### **Contributions directes - Taux d'imposition ( 2025 DE 20)**

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les bases d'impositions 2024 et les bases prévisionnelles 2025.

Aussi il propose de fixer les taux d'impôts locaux selon le tableau suivant :

<b>Libellés</b>	<b>Bases notifiées 2024</b>	<b>Variation des bases</b>	<b>Bases prévis. 2025</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Variation des taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe habitation	74 995	- 1.1934 %	74 100	5.68	1.9748 %	4 209
Taxe foncière propriétés bâties	79 331	1.4735 %	80 500	31.58	2.0025 %	25 422
Taxe foncière : non bâties	21 977	2.3797 %	22 500	55.42	2.0062 %	12 469
TOTAL	176 303	0.4520 %	177 100			42100

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte les taux 2025 et les produits attendus :

<b>Libellés</b>	<b>Bases notifiées 2024</b>	<b>Variation des bases</b>	<b>Bases prévis. 2025</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Variation des taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe habitation	74 995	- 1.1934 %	74 100	5.68	1.9748 %	4 209
Taxe foncière propriétés bâties	79 331	1.4735 %	80 500	31.58	2.0025 %	25 422

Taxe foncière : non bâties	21 977	2.3797 %	22 500	55.42	2.0062 %	12 469
TOTAL	176 303	0.4520 %	177 100			42100

**Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 6                      Pour : 6    Contre : 0                      Abstention : 0                      Refus : 0

**Budget Primitif - Commune ( 2025 DE 21)**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Lachamp Raphaël,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Lachamp Raphaël pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :            390 163,26 Euros**

**En dépenses à la somme de :         390 163,26 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	86 440.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	66 713.06 €
014	Atténuations de produits	9 119.00 €
65	Autres charges de gestion courante	15 657.00 €
66	Charges financières	9 942.82 €
023	Virement à la section d'investissement	35 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 131.12 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>226 003.00 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 500.00 €
70	Produits des services, du domaine, vente	22 800.00 €
73	Impôts et taxes	58 045.00 €

74	Dotations et participations	117 158.00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 500.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>226 003.00 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	96 658.85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	67 501.41 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>164 160.26 €</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	46 431.20 €
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 500.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	43 597.94 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	35 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 131.12 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>164 160.26 €</b>

### **Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 6                      Pour : 6    Contre : 0                      Abstention : 0                      Refus : 0

## **Budget Primitif - Eau et Assainissement ( 2025 DE 22)**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget Eau et Assainissement,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Lachamp Raphaël pour l'année 2023 présenté par son Maire,  
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :                      112 657.32 Euros**  
**En dépenses à la somme de :                      112 657.32 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	4 781.34 €
012	Charges de personnel	1 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	635.00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 054.37 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 808.61 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>26 779.32 €</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	23.70 €
70	Ventes produits fabriqués, services	12 446.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 309.62 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>26 779.32 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	35 900.00 €
21	Immobilisations corporelles	35 668.68 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 309.62 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>85 878.30 €</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 808.61 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 054.37 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	38 295.32 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	800.00 €
131	Subvention d'équipement	26 920.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>85 878.30 €</b>

### **Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## **Demande de subvention déneigement ( 2025 DE 23)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les mesures mises en place par le Conseil Départemental de l'Ardèche concernant l'aide départementale pour le déneigement. Celle-ci représente 50 % des frais de déneigement avec un maximum de 1500 euros par km de voirie communale (en cas d'hiver très difficile, une aide complémentaire pouvant être accordée). Le Maire informe le Conseil Municipal que le déneigement pour l'hiver 2024-2025 représente un montant de 23 073.60 euros.

Le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ardèche selon le règlement initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'aide aux communes en matière de déneigement en application du règlement mis en place à l'automne 2013,
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### **Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 6                      Pour : 6    Contre : 0                      Abstention : 0                      Refus : 0

## **Travaux de raccordement AEP - Parcelle B509 ( 2025 DE 24)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le permis de construire obtenu sur la parcelle B509 et la nécessité de la raccorder au réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par la société Gilbert LEVEQUE qui s'élève à la somme de 10 056.40 € H.T.

Les travaux pourraient être subventionnés par le département de l'Ardèche via le dispositif de soutien à l'investissement local à hauteur de 40 % et par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 40 % également.

<b>Dépenses</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Extension réseau AEP	10 056.40 €	Conseil départemental	4 022.56 €
		Agence de l'eau	4 022.56 €
		Autofinancement	2 011.28 €
<b>Total</b>	<b>10 056.40 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 056.40 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de faire les travaux de raccordement de la parcelle B509,
- Décide de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'aide aux communes en matière d'investissement local en application du règlement, soit un montant de subvention demandée de 4 022.56 €.
- Décide de solliciter l'agence de l'Eau RMC pour un montant d'aide de 4 022.56 €.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### **Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 6                      Pour : 6    Contre : 0                      Abstention : 0                      Refus : 0

## **Motion - Non aux violences faites aux élus ( 2025 DE 25)**

Nous, soussignés :

Dominique ALLIX, Maire de la commune de Lachamp-Raphaël,  
Mesdames les Adjointes,  
L'ensemble du conseil municipal de Lachamp-Raphaël,

Soutenons par solidarité mais avec détermination et conviction la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la manifestation organisée à Saint Martial le 1<sup>er</sup> Mars 2025 pour dire non aux violences faites aux élus.

A ce titre, nous sommes :

- 1. Solidaires**, et exprimons un total soutien à nos collègues victimes de menaces, d'insultes, d'intimidations et d'agressions, incompatibles avec l'exercice de notre mandat.
- 2. Fiers** d'exercer notre mandat pour l'avenir de notre commune, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens. Nous exerçons notre mandat au service de l'intérêt général.
- 3. Clairs**, et affirmons que le débat d'idées démocratique ne peut s'accommoder de quelconques agressions et demandons à chaque citoyen de défendre ses opinions avec tolérance et sérénité, et dans le respect des valeurs de la République.
- 4. Fermes**, et dénonçons, condamnons toutes formes d'agressions envers les élus et devons être entendus lorsque nous, ou nos collègues, sommes victimes de comportements inacceptables de la part d'administrés ou de quelconques individus.
- 5. Résolus** à exiger un soutien permanent de l'Etat pour faciliter notre action au quotidien.
- 6. Déterminés**, et attendons des actes concrets et une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de notre mandat et demandons l'application exemplaire des peines prévues par la loi n° 2024-247 du 21 Mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.
- 7. Engagés**, et totalement solidaires des actions menées pour dire NON aux violences faites aux élus.

### **Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## **Travaux de l'église ( 2025 DE 26)**

Monsieur le maire rappelle la délibération N° 2023\_DE\_35 concernant les demandes de subventions pour les travaux de l'église, à savoir la mise en place de châssis et des vitraux en remplacement des fenêtres et le remplacement de l'escalier et du garde-corps de la tribune.

Il rappelle également le diagnostic porté sur la tribune par l'entreprise pressentie pour faire ces changements, portant le devis initial de 16 073 € HT à 22 414 € HT.

Les travaux sur les vitraux étant terminés, il propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses	H.T.	Recettes	H.T.
----------	------	----------	------

Tribune complète	22 414.00 €	Département	8 965.60 €
		Autofinancement	13 448.40 €
	22 414.00 €		22 414.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de solliciter le conseil départemental pour la somme de huit mille neuf cent soixante-cinq euros et soixante centimes (8 965.60 €)
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 6                  Pour : 6                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Refus : 0

**Convention de gestion - France services ( 2025 DE 27)**

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes détient la compétence optionnelle « France Services » et qu'une convention de gestion avait été signée le 4 février 2021 entre la commune de Lachamp-Raphaël et la communauté de communes Montagne d'Ardèche.

Cette convention étant arrivée à échéance, elle a été renouvelée par délibération N° 2023\_DE\_11 en date du 21 avril 2023.

Cette convention fait aujourd'hui l'objet d'un avenant portant sur les modalités financières, à savoir que la communauté de communes s'engage à reverser l'intégralité des subventions annuelles versées par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte de la modification des modalités financières à l'article 3 de la convention de délégation de gestion,
- Autorise le maire à signer tout type de documents administratifs, techniques ou financiers se rapportant à la présente délibération.

**Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 6                  Pour : 6                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Refus : 0

**Terrains communaux - Demande et tarification ( 2025 DE 28)**

Monsieur le Maire est saisi d'une demande de terrain par un concitoyen pour héberger des ânes victimes de maltraitance animale.

Monsieur le Maire propose d'affecter partiellement les parcelles A0003 et A0004 à cette action, ce qui constituerait le lot N° 13.

Lot	Parcelles	Lieu	Classe	Surface	Tarif	Observations
N° 13	A0003 A0004	Raphaël Raphaël	L01 L01	13.8640 0.5145	24.38 €	Utilisation partielle de la parcelle A0003 et A004 estimée à 0.75 ha

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la mise en location de la parcelle A0003 et A0006,

- Etabli le tarif de location de ces parcelles à la somme de 24.38 €,
- Dit que la myrtille n'est pas incluse dans la location,
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0